

**SCP FERRAN**  
**Michel** D.E.S. Droit Privé  
**Marie-Line** Ingénieur E.N.S.C.T.  
**HUISSIERS DE JUSTICE**  
18 Rue TRIPIERE  
31000 TOULOUSE  
(angle 1 rue St Rome)

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'an DEUX MIL HUIT et le deux avril

A la requête de :

1°) Monsieur LABORIE André, de nationalité française, né le 20.5.1956 à TOULOUSE  
2°) Madame LABORIE Suzette, son épouse, de nationalité française, née **modifie par securite**  
Anciennement domiciliés 2 rue de la Forge, 31 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Lesquels Nous ont exposé :

Que le 27.3.2008, ils avaient été expulsés de leur maison 2 rue de la Forge

Que le contenu de la maison avait été mis en dépôt chez TAXI CAMIONNETTE TOULOUSAIN, Monsieur Claude HERNANDEZ, 18 Chemin du parc, 31 BRUGUIERES

Qu'ils avaient intérêt à faire constater les conditions dans lesquelles tous les objets étaient en dépôt, notamment dans des cartons ne contenant aucune identification de leur contenu ce qui leur interdisait d'avoir accès aux dossiers afférents, notamment, à leurs affaires pendantes devant la Justice et à leurs papiers personnels.

Qu'à ce jour, ne leur avait pas été notifié l'inventaire des objets enlevés.

C'est pourquoi les époux LABORIE Nous priaient de procéder à toutes constatations utiles.

Déférant à cette réquisition,

**Nous S.C.P. FERRAN Michel et Marie-Line, Huissiers de Justice, 18 rue Tripière (angle 1 rue Saint Rome), 31000 TOULOUSE**

Nous sommes transportée ce jour à 14 h 45, 18 Chemin du Parc à BRUGUIERES où Nous avons procédé aux constatations suivantes, en présence de :

- notre confrère Maître GARRIGUES
- Monsieur HERNANDEZ Claude, gérant de TAXI CAMIONNETTE TOULOUSAIN (SARL)
- Monsieur LABORIE et son fils Stéphane

Grand bâtiment à usage industriel ou commercial  
2<sup>ème</sup> local à partir du chemin (dont le rideau est levé) Photo 1

1°) **Au centre du local** et sur toute la longueur, un amoncellement d'objets et de meubles Photos 2 à 6

Maître GARRIGUES et Monsieur HERNANDEZ Nous indiquent qu'il s'agit des objets et meubles enlevés au domicile de Monsieur LABORIE.

2°) **Angle supérieur droit du local** Photo 7

a – sont entassés des cartons fermés à l'aide de bandes adhésives Photos 8-9

Maître GARRIGUES et Monsieur LABORIE Nous précisent encore qu'il s'agit des objets et meubles enlevés du domicile de Monsieur LABORIE.

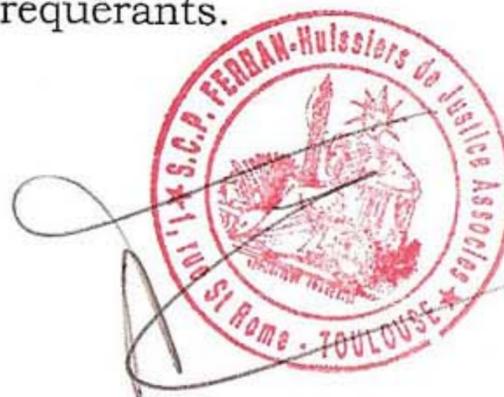
Maître GARRIGUES Nous précise que ces cartons contiennent des documents, des papiers, des dossiers.

Les cartons ne portent aucune inscription indiquant leur contenu, hormis la mention « ARCHIVES » que Monsieur HERNANDEZ Nous déclare avoir inscrite. Photos 10-11

b – A coté, des objets et meubles entassés les uns sur les autres ; Monsieur LABORIE Nous fait remarquer qu'il lui est impossible de déterminer l'emplacement exact d'un dossier, de ses effets personnels, de ses vêtements, ce que Nous confirmons en l'absence d'indication du contenu des cartons. Photos 12-13

Monsieur HERNANDEZ Nous remet une lettre du 2.4.2008 portant son tarif que Nous annexons au présent.

Notre mission étant terminée Nous avons dressé le présent pour servir et valoir ce que de droit à nos requérants.



**SCP FERRAN**  
**HUISSIERS DE JUSTICE**  
1, rue St-Rome TOULOUSE  
Entrée : 18, rue Tripière  
CCP 3223 83 H

**PROCES VERBAL DE CONSTAT DU 2.4.2008**

**AFFAIRE : LABORIE**



1



2

**AFFAIRE : LABORIE**



3



4

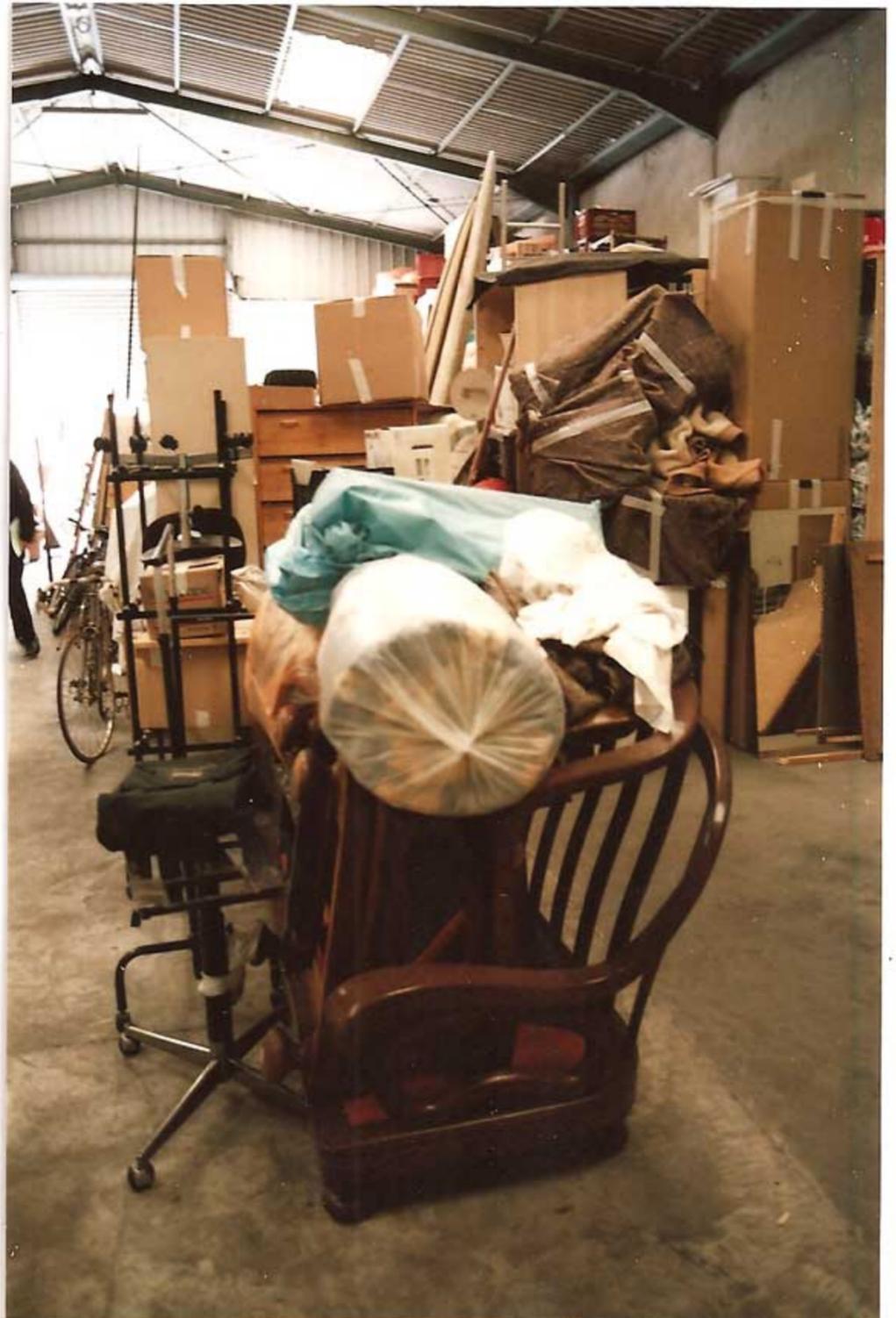
**SCP FERRAN**  
**HUISSIERS DE JUSTICE**  
1, rue St-Rome TOULOUSE  
Entrée : 18, rue Tripière  
CCP 3223 83 H

**PROCES VERBAL DE CONSTAT DU 2.4.2008**

**AFFAIRE : LABORIE**



5



6

**SCP FERRAN**  
**HUISSIERS DE JUSTICE**  
1, rue St-Rome TOULOUSE  
Entrée : 18, rue Tripière  
CCP 3223 83 H

**PROCES VERBAL DE CONSTAT DU 2.4.2008**

**AFFAIRE : LABORIE**



7



8

**AFFAIRE : LABORIE**



9

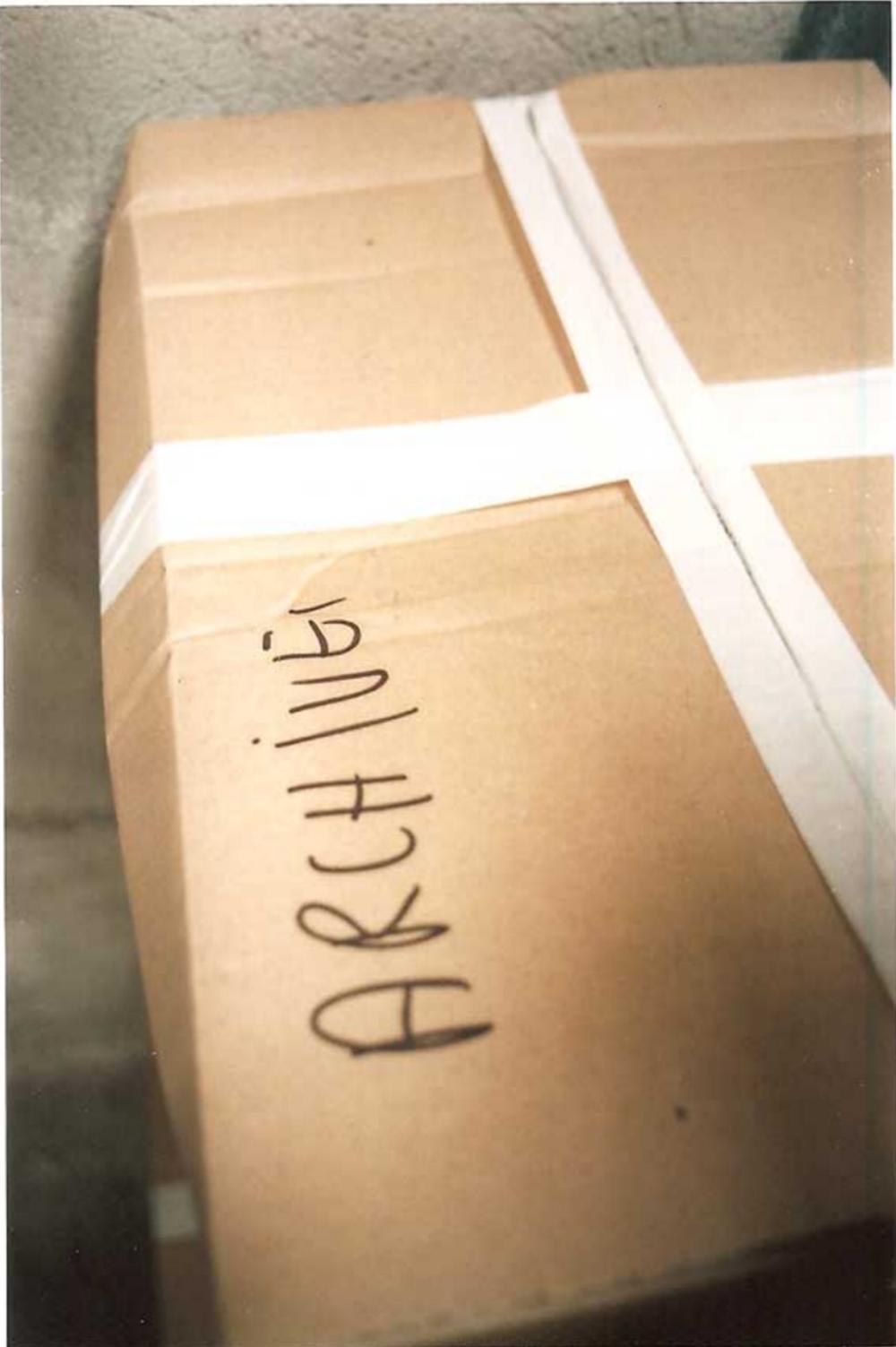


10

**SCP FERRAN**  
**HUISSIERS DE JUSTICE**  
1, rue St-Rome TOULOUSE  
Entrée : 18, rue Tripière  
CCP 3223 83 H

**PROCES VERBAL DE CONSTAT DU 2.4.2008**

**AFFAIRE : LABORIE**



11



12

**SCP FERRAN**  
**HUISSIERS DE JUSTICE**  
1, rue St-Rome TOULOUSE  
Entrée : 18, rue Tripière  
056 333 83 H

**PROCES VERBAL DE CONSTAT DU 2.4.2008**

**AFFAIRE : LABORIE**



13

## Taxi Camionnette Toulousain

---

M André LABORIE

Bruguières, le 02/04/2008

Objet : tarif gardiennage

Monsieur,

Pour faire suite à votre expulsion du 27/03/2008, et comme commandité par Maître GARRIGUES vos biens sont entreposés dans nos locaux : 18, chemin du parc – 31150 BRUGUIERES.

Le tarif du gardiennage se monte à 5€ par m<sup>3</sup> et par mois. Votre affaire représente 110 m<sup>3</sup> soit 550€ HT, cela représente 657,80€ TTC. De plus, nous vous demanderons la somme de 59,80 € pour chaque ouverture du dépôt.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.



**HERNANDEZ Claude**  
**Taxi Camionnette Toulousain**  
Portable : 06 10 23 30 56  
13, rue du Moulin  
31150 LESPINASSE  
APE 602 M  
SIRET 383 203 445

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

**Christian GARRIGUES & Didier BALLUTEAUD**

*Huissiers de Justice Associés*

54, Rue Bayard - BP 20515  
31005 TOULOUSE CEDEX 6  
Tél : 05.61.29.85.85  
Fax : 05.61.29.07.77  
CREDIT AGRICOLE TOULOUSE  
Cpte N° 00500/18316885151/95  
R.C.S. Toulouse 300 966 009

TOULOUSE, le 02.04.2008

**Madame LABORIE Suzette née PAGES**  
**2 rue de la Forge**

**31650 ST ORENS DE GAMEVILLE**

Référence à rappeler

Affaire : BABILE Suzette née D'ARAUJO

c/ LABORIE Suzette née PAGES

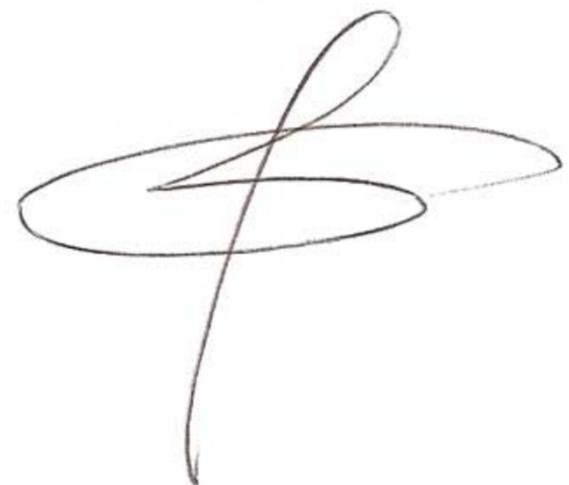
Nos réfs : 1500004 1500004 / / 340 / GB

**RECOMMANDE A.R.**

Madame,

Conformément aux dispositions de l'Article 659 du Nouveau Code de Procédure Civile, je vous prie de trouver ci-joint copie du PROCES-VERBAL DE RECHERCHES dressé par mon ministère en date du 02.04.2008.

Veillez agréer Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Membre d'une Association agréée, le règlement par chèque est accepté.  
E-Mail : scp.huissiers-g.b@orange.fr



Société Civile Professionnelle  
 C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD  
 HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES  
 54, rue Bayard - BP 20515  
 31005 TOULOUSE CEDEX 6  
 Tél : 05.61.29.85.85  
 Fax : 05.61.29.07.77  
 CREDIT AGRICOLE TOULOUSE  
 N°13106/00500/18316885151/95  
 RCS TOULOUSE 300 966 009

## PROCES VERBAL

### Article 659 du Nouveau Code de Procédure Civile

Le DEUX AVRIL  
 DEUX MILLE HUIT

Références à Rappeler :

1500004/659/GB

Edité le 02.04.2008

**Nous, Société Civile Professionnelle, Christian GARRIGUES - Didier BALLUTEAUD, Huissiers de Justice Associés, 54, Rue Bayard, 31005 TOULOUSE CEDEX 6, l'un d'eux soussigné,**

#### A LA DEMANDE DE :

Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO 51 Chemin des Carmes 31400 TOULOUSE *Elisant domicile en mon Etude,*

Charger de signifier l'acte dont photocopie est donnée en tête des présentes.

A :

Madame LABORIE Suzette née PAGES  
 Monsieur LABORIE André  
 2 rue de la Forge

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

Certifie m'être transporté, ce jour, à l'adresse ci-dessus déclarée par le requérant ou son mandataire, comme étant l'adresse de la dernière demeure connu du défendeur, et avoir constaté qu'à ce jour, aucune personne répondant à l'identification du destinataire de l'acte, n'y à son domicile ou sa résidence du fait de leur expulsion des lieux en date du 27 - 28 et 31 mars 2008.

Les diligences ainsi effectuées n'ayant pas permis de retrouver le destinataire de l'acte, l'Huissier de Justice soussigné, constate que celui ci n'a ni domicile, ni résidence, ni lieu de travail connus, et a dressé le présent procès-verbal conformément aux dispositions de l'article 659 du Nouveau Code de Procédure Civile pour servir et valoir ce que de droit.

Deux copies du présent procès-verbal, auxquelles ont été ajoutées les mentions prescrites par l'article 659, alinéa 3, du Nouveau Code de Procédure Civile, ont été envoyées, ce jour au destinataire de l'acte, à la dernière adresse connue du requérant ci-dessus indiquée :

- la première, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.
- la seconde, par lettre simple.

Une copie a été adressée, ce jour, au requérant (ou à son mandataire).

COUT ACTE (Décret 096-1080 du 12.12.1996)	
DROITS FIXES	
Article 6	41,80
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES	
Article 13	
FRAIS DE DEPLACEMENT	
Article 18	6,22
HT	48,02
TVA 19,60 %	9,41
L.R.A.R. TAXE FORFAITAIRE	
Article 20	9,15
LETTRE	
Article 20	12,00
<b>TTC</b>	<b>78,58</b>

## PARTICULARITES DE LA NOUVELLE REDACTION de l'article 659

### Alinéa 1 :

"Lorsque la personne à qui l'acte doit être signifié n'a ni domicile, ni résidence, ni lieu de travail connus, l'Huissier de Justice dresse un procès-verbal où il relate avec précisions les diligences qu'il a accomplies pour rechercher le destinataire de l'acte."

### Alinéa 2 :

"Le même jour ou, au plus tard le premier jour ouvrable suivant, à peine de nullité, l'Huissier de Justice envoie au destinataire, à la dernière adresse connue par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, une copie du procès-verbal à laquelle est jointe une copie de l'acte objet de la signification."

### Alinéa 3 :

"Le jour même, l'Huissier de Justice avise le destinataire, par lettre simple, de l'accomplissement de cette formalité."



Société Civile Professionnelle  
C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD  
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS  
54, rue Bayard - BP 20515  
31005 TOULOUSE CEDEX 6  
Tél : 05.61.29.85.85  
Fax : 05.61.29.07.77  
CREDIT AGRICOLE TOULOUSE  
N°13106/00500/18316885151/95  
RCS TOULOUSE 300 966 009

COPIE

Décret du 31.07.1992 - art. 202

## SIGNIFICATION à l'EXPULSE d'un PROCES VERBAL d'EXPULSION

Le \_\_\_\_\_  
DEUX MILLE HUIT

Nous, Société Civile Professionnelle, Christian GARRIGUES - Didier BALLUTEAUD,  
Huissiers de Justice Associés, 54, Rue Bayard, 31005 TOULOUSE CEDEX 6, l'un d'eux  
soussigné,

Références à Rappeler :

1500004/E05/NJ

Edité le 01.04.2008

A :

Monsieur LABORIE André  
2 rue de la Forge

Madame LABORIE Suzette née PAGES  
2 rue de la Forge

31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE  
PAR COPIE SEPARÉE

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE  
Où étant et parlant comme il est dit en fin d'acte

### A LA DEMANDE DE :

Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO, née le 21 avril 1928 à FUMEL (47) demeurant 51 Chemin des  
Carmes à TOULOUSE (31400),

*Elisant domicile en mon Etude,*

**JE VOUS REMETS COPIE** d'un procès-verbal d'expulsion par acte de mon Ministère en date des **27, 28 et 31  
Mars 2008**

**TRES IMPORTANT**

Vous avez le plus grand intérêt à prendre connaissance de ce procès-verbal d'expulsion qui peut avoir des  
conséquences importantes pour vous.

Je vous rappelle qu'il vous fait défense, sous les peines de droit, de pénétrer, hors les cas prévus par la Loi,  
dans les locaux situés :

2 rue de la Forge à SAINT ORENS DE GAMEVILLE (31650)

COUT ACTE (Décret 096-1080 du 12.12.1996)	
DROITS FIXES	
Article 6 et 7	26,40
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES	
Article 13	
FRAIS DE DEPLACEMENT	
Article 18	6,22
HT	32,62
TVA 19,60 %	6,39
TAXE FORFAITAIRE	
Article 20	9,15
<b>TTC (1)</b>	<b>48,16</b>
LETTRE	
Article 20	1,72
<b>TTC (2)</b>	<b>49,88</b>

Société Civile Professionnelle  
 C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD  
 HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES  
 54, rue Bayard - BP 20515  
 31005 TOULOUSE CEDEX 6  
 Tél : 05.61.29.85.85  
 Fax : 05.61.29.07.77  
 CREDIT AGRICOLE TOULOUSE  
 Compte N°00500/18316885151/95  
 RCS TOULOUSE 300 966 009

1ER ORIGINAL

Décret du 31.07.1992 - art. 199

**PROCES-VERBAL d'EXPULSION**

Le VINGT SEPT MARS ET LE VINGT HUIT MARS  
 ET LE TRENTE ET UN MARS  
 DEUX MILLE HUIT

Références à Rappeler :

1500004/E04/NJ

Edité le 17.03.2008

**Nous, Société Civile Professionnelle, Christian GARRIGUES - Didier BALLUTEAUD, Huissiers de Justice Associés, 54, Rue Bayard, 31005 TOULOUSE CEDEX 6, l'un d'eux soussigné,**

A LA DEMANDE DE :

Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO, née le 21 avril 1928 à FUMEL (47) demeurant 51 Chemin des Carmes à TOULOUSE (31400)

*Elisant domicile en mon Etude,*

EN VERTU D' Une ORDONNANCE de REFERE réputée contradictoire et en premier ressort rendue par Monsieur le Président du Tribunal d'INSTANCE de TOULOUSE en date du 01.06.2007 .

EN POURSUIVANT L'EXECUTION à l'ENCONTRE de :

Monsieur LABORIE André  
 2 rue de la Forge

31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE  
 Où étant et parlant comme il est dit en fin d'acte

Madame LABORIE Suzette née PAGES  
 2 rue de la Forge

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE  
 Où étant et parlant comme il est dit en fin d'acte

*où étant et parlant comme il est dit ci après au procès verbal de signification,*

*et en vertu d'un commandement de quitter les lieux*  
 Un commandement de quitter les lieux, précédemment signifié, étant resté infructueux ; les délais légaux ou judiciaires étant expirés ;

Me suis transporté ce jour à l'adresse sus indiquée afin de procéder à l'expulsion des occupants, et, là étant, en présence des personnes suivantes dont le concours a été nécessaire :

Nom	Prénom	Qualité	Signature
LABORIE	André	Président	
LABILE	Suzette	Intéressée	
LABORIE	Suzette	Intéressée	

COUT ACTE (Décret 096-1080 du 12.12.1996)	
DROITS FIXES Article 6 et 7	157,30
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES Article 13	
FRAIS DE DEPLACEMENT Article 18	6,22
HT	163,52
TVA 19,60 %	32,05
TAXE FORFAITAIRE Article 20	9,15
<b>TTC (1)</b>	<b>204,72</b>
LETTRE Article 20	1,72
<b>TTC (2)</b>	<b>206,44</b>

**J'AI PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS D'EXPULSION DÉCRITES CI-DESSOUS**

mon nom prénoms : l'expulsion de M. Albert LEBON  
résidé au lieu - les lieux n'ayant pas été  
par ailleurs des meubles ces derniers furent par  
les locaux sont au point point d'entrée par transport  
des meubles Albert LEBON 18 Chemin de Parc  
Bourguignon 31.

- Les locaux sont entièrement vides.
- L'occupant étant présent, je lui ai fait sommation de m'indiquer le lieu où il convient de faire transporter les meubles se trouvant dans les lieux.

**IL M'A ÉTÉ RÉPONDU :**

rien répondre ci-dessus

Requis de signer cette réponse :

Albert LEBON

En conséquence, j'ai fait immédiatement déménager et transporter l'ensemble des biens garnissant les lieux à l'adresse qui m'a été indiquée ci-dessus.

- Le mobilier, ou partie de celui-ci, ayant été précédemment SAISI par un autre créancier :
- Il a été remis à un séquestre,
- A la demande de l'expulsé, il a été transporté à l'adresse suivante :

Albert LEBON 18 Chemin de Parc à Bourguignon 31

A la fin de mes opérations, j'ai fait refermer les lieux et les ai déclarés repris au nom de la partie demanderesse, faisant défense à quiconque de pénétrer, hors les cas autorisés par la Loi

**TRES IMPORTANT**

La juridiction compétente pour statuer sur les contestations relatives aux opérations d'expulsion est le Juge de l'Exécution du lieu de situation de l'immeuble, à :

Mme le Juge de l'Exécution TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE 2, allées Jules Guesde 31000 TOULOUSE

**JEUDI 27 MARS 2008 à 9 H 00**

Nous nous présentons chez Monsieur et Madame LABORIE, 2, rue de la Forge à St Orens pour procéder à leur expulsion, nous sommes assistés :

- de la Gendarmerie de St Orens,
- de la Société ABSO, Serrurier,
- de la Société HERNANDEZ Taxi Camionnette, Déménageur.

Nous rencontrons sur les lieux Monsieur André LABORIE et Madame Suzette LABORIE à qui nous confirmons l'objet de notre visite à savoir procéder à leur expulsion des lieux. Il s'en suit une discussion avec Monsieur André LABORIE et la Gendarmerie de St Orens.

Nous avons demandé à Monsieur LABORIE si il avait un endroit où mettre le mobilier, il nous a répondu par la négative, en conséquence, nous leur avons indiqué que le mobilier sera déposé en garde-meubles chez M. HERNANDEZ, 18, chemin du Parc à Bruguières (31).

A partir de 9 h 30 l'expulsion et l'enlèvement du mobilier a commencé.

De 9 h 30 à 12 h 00 cette expulsion s'est faite en présence de Monsieur André LABORIE et de Madame Suzette LABORIE.

A 12 h 00 les déménageurs se sont retirés pour vider les camions de déménagement.

Nous avons alors fermé les portes de la villa après que nous ayons fait procéder au changement de verrou et indiqué aux époux LABORIE que le déroulement de l'expulsion reprendrait ce même jour à 14 h 30

A 14 h 30 nous nous sommes retrouvé sur les lieux avec la Gendarmerie et les déménageurs.

Nous avons continué l'enlèvement du mobilier, ces opérations se sont passées en présence de Madame LABORIE Suzette et de leur fils, Monsieur LABORIE Stéphane.

A 17 h 30 les camions de déménagement étant pleins, mais le déménagement n'étant pas terminé, nous avons fait refermer la porte de la villa et indiqué à Madame LABORIE Suzette et Monsieur LABORIE Stéphane que ces opérations reprendraient le vendredi 28 mars 2008 à 8 h 30.

**VENDREDI 28 MARS 2008 à 8 H 30 :**

Nous avons poursuivi nos opérations d'enlèvement en présence des déménageurs et en présence de Madame Suzette LABORIE et de Monsieur Stéphane LABORIE.

Ce dernier a souhaité garder par devers lui certains objets tel qu'ils seront précisés par ailleurs dans le procès-verbal de constat.

A 12 h 00 les camions étant pleins, la société de déménagement s'est retirée à l'effet de vider lesdits camions et nous avons indiqué à Madame LABORIE Suzette et Monsieur LABORIE Stéphane que les opérations reprendraient ce même jour à 14 h 15.

A 14 h 15 les déménageurs se sont présentés sur le site pour continuer les opérations d'enlèvement du mobilier. Ces opérations se sont passées en présence de Monsieur LABORIE Stéphane.

Ce dernier nous a alors demandé si il pouvait retirer en fin de journée certains effets déjà entreposés au garde-meubles.

Nous lui avons répondu par l'affirmative et convenu avec lui qu'il passerait retirer ses affaires au garde-meubles au plus tard à 19 h 00.

Alors que nous avons fini nos opérations de l'après-midi, est arrivé Monsieur André LABORIE qui nous a précisé qu'il nous avait assigné devant le Tribunal pour le mercredi 02 avril 2008 et se rendant dans son ancien bureau, il a constaté que des emballages vides étaient à même le sol ainsi qu'un PC alors même que pour ce PC hors d'usage il nous avait la veille indiqué que l'on devait le mettre à la décharge.

Il convient de préciser qu'à ce moment, l'enlèvement des effets et objets n'est pas terminé mais qu'eu égard à la réclamation de Monsieur André LABORIE concernant les emballages de son bureau, nous les entreposerons ainsi que le PC hors d'usage, au dépôt.

Il est 17 h 30, les camions de déménagement étant pleins, les déménageurs se sont donc retirés et il a été convenu avec Monsieur André LABORIE et Monsieur Stéphane LABORIE que ladite opération de fin de déménagement reprendrait le lundi 31 mars 2008 à 14 h 15.

**LUNDI 31 MARS 2008 à 14 h 15 :**

Les déménageurs sont présents.

Alors que Monsieur André LABORIE et Monsieur Stéphane LABORIE avaient indiqué qu'ils seraient présents lundi après-midi, pendant toute la durée de nos opérations d'enlèvement jusqu'à 17 h 00 ni Monsieur André LABORIE, ni Monsieur Stéphane LABORIE, ni même Madame Suzette LABORIE ne se sont présentés.

J'avais indiqué à Monsieur André LABORIE que sa présence était indispensable afin que je puisse lui remettre le procès-verbal d'expulsion, je lui avais d'ailleurs demandé sa nouvelle adresse et il m'avait indiqué que pour lui, sa seule adresse était le 2, rue de La Forge.

Dans ces conditions, à 17 h 00 je n'ai pu remettre le procès-verbal d'expulsion aux époux LABORIE.

J'ai donc refermé la porte de la villa dont j'avais fait procéder au changement de verrou.



HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD  
B.P. 20515  
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85  
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

- Coucou , 6 chaux B<sup>02</sup>  
Jules , 1 chaux B<sup>01</sup>  
sola - et l'acte de Boubelle d'œuvre  
Jules 1 Marie Lohelhyon Buis avec 2  
partis vibron ,  
Jules 1 acte d'œuvre  
coucou. 1 Ball entourage de B<sup>01</sup>  
- 1 acte B<sup>01</sup> -  
- 1 acte de Boubelle d'œuvre  
- ~~1 acte de Boubelle d'œuvre~~  
- 1 acte - acte d'œuvre Coucou ,  
- 1 acte B<sup>01</sup> B<sup>02</sup>  
1 Buffet avec la partie 2 Timi -  
- 1 acte B<sup>01</sup> B<sup>02</sup> . d'œuvre

Ce Procès-Verbal a été signé par :

1 M. de Boubelle

TEMOIN

TEMOIN

GARDE  
MUNICIPAL

GENDARMERIE  
NATIONALE

COMMISSAIRE  
DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



Ch. GARRIGUES  
Huissier de Justice associé

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD  
B.P. 20515  
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85  
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

*Bureau vide.*

*1 table de bureau  
1 bureau d'archives*

*5 Chaises paille*

*1 table de bureau en bois massif  
Bureau 5 parts - 2 parts - en bois massif*

- 1 bureau en bois massif*
- 1 bureau 6 parts - 6 parts*
- 1 table de bureau en bois massif*
- 1 bureau en bois massif*
- 1 bureau HERSTAL 12528*
- 1 bureau avec une et deux tiroirs*
- 1 bureau en bois massif*

Ce Procès-Verbal a été signé par : *M. Jean Louis à Paris*  
*M. Jean Louis à Paris*

TEMOIN

TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



C

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD  
B.P. 20515  
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85  
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

- Armoire 1 Bureau en bois 3 tiroirs et porte
- 1 Petit table Bureau petit bois
- 1 Cadre de peinture Villes O.D.S. -
- 1 Peau de chèvre
- 1 Cadre de 1 dyptère de bois -
- 1 Cadre
- 1 Verrille No. TRÈVE
- 1 Coupe No. MOZAN
- 1 Cuvier No. en Métal - un cuvier en Verre
- 1 Cuvier Bain en Bois -
- 1 chaise No. 6 composée avec 2 HP sur plaque -
- 2 Abajour -
- ~~1 chaise~~ et autres de papier d'écrit
- 1 chaise en Formica
- 2 autres objets divers

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

TEMOIN

GARDE  
MUNICIPAL

GENDARMERIE  
NATIONALE

COMMISSAIRE  
DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



5

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE  
**CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD**

Inscrite le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1189 88 B  
Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD  
B.P. 20515  
31000 TOULOUSE CEDEX 6

Au dit domicile, nous avons trouvé :

TÉL 05 61 29 85 85  
FAX 05 61 29 07 77

*celles*  
- 1 carton de stylo de bureau  
- 2 stylos en plastique - + 1 stylo de bureau  
- 1 carton de stylo de bureau

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN    TEMOIN    GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE    COMMISSAIRE DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE





HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD  
B.P. 20515  
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85  
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

Chambre 11 2 paires de linge

1 linge eff. linge propre

1 linge

- 1 linge  
- 1 linge

- 1 linge

rien

1 linge - 1 linge

1 linge

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

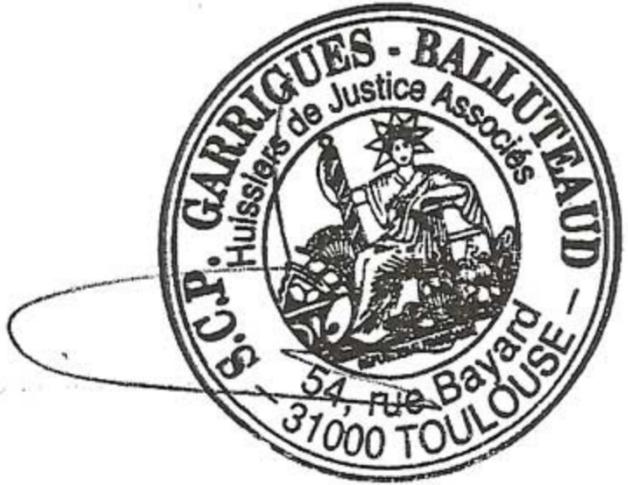
TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD  
B.P. 20515  
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85  
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

1 Meuble de salle de Bain - 2 portes - 2 tiroirs

meuble de Bain

1 Meuble avec 3 portes de bain  
- 1 glacière avec Bain

- 1 Meuble de salle de bain  
- 1 Meuble de salle de bain

Luigi Bernard et Sarah Bernard  
de Toulouse qui n'ont pas vu de poche

M. Bernard M. Bernard n'ont pas  
vu de poche

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

TEMOIN

GARDE  
MUNICIPAL

GENDARMERIE  
NATIONALE

COMMISSAIRE  
DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE





9

Au dit domicile, nous avons trouvé :

- Armoire bureau
- 1 Armoire de bureau

1 Armoire de bureau  
2 HP LS 40  
en dernier état apparent

1 Armoire de bureau  
Lignes

1 Armoire de bureau

1 Table à rallonges type table de bureau  
1 Desks caract

1 Meuble Bureau à roulettes

1 Meuble Bureau ~~table~~ informatique

Ce Procès-Verbal a été signé par :  
1 Meuble de bureau

TEMOIN    TEMOIN    GARDE MUNICIPAL    GENDARMERIE NATIONALE    COMMISSAIRE DE POLICE    L'HUISSIER DE JUSTICE



**CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD**

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD  
B.P. 20515  
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85  
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

(10)

*empêché par son absence*

*1 meuble atelier atelier CV*

*----- Miroir*

*1 Scaque - E P 800*

*1 Ingrand tableau peinture Balthus 20x25cm*

*2 Ecran photo B20547*

*-----*

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

TEMOIN

GARDE  
MUNICIPAL

GENDARMERIE  
NATIONALE

COMMISSAIRE  
DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



CH. GARRIGUES  
Huissier de Justice Associé

*Garrigue*

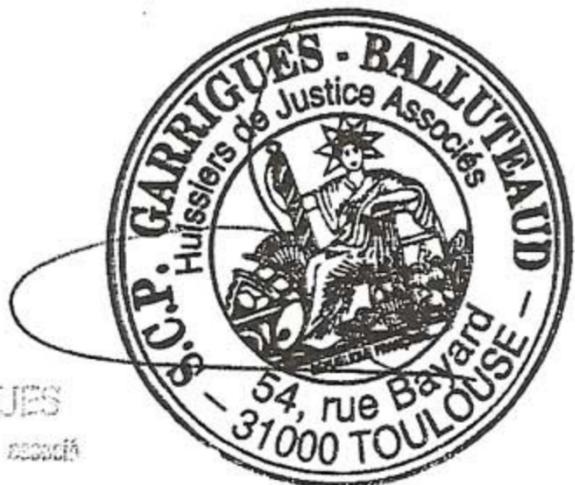
117

Au dit domicile, nous avons trouvé :

- 1 Armoire habille - 1 Lampe Tiquinon
- 1 Meuble bois clair - ~~1 Meuble bois clair~~
- 1 Armoire habille électrique - 1 Bois de lit - 1 Meuble bois clair de P.V.
- 1 Meuble habille électrique - ~~1 Meuble habille électrique~~ - 1 Meuble en 120 -
- 1 Meuble bois clair - 1 Chaise en bois - 1 Meuble en bois et 1 jeu de 3 triangles
- 6 Chaises habille - 2 Appareils Bois d'angle - 1 App. Bois peint de laque 2 portes
- 3 Armoires d'habillage - 1 Buffet 4 portes 2 tiroirs de laque + 2 portes
- 1 Armoire électrique - 1 Meuble en bois à vendre - 1 Meuble à vendre. Bien plastique
- 1 Meuble bois clair - 1 ~~Meuble~~ 1 Meuble - 1 Veste Decathlon 5'20
- 1 Veste deux couleurs - 1 Veste Decathlon 3000 - 1 Meuble (meuble d'habillage)
- 1 Table de salle à manger - 1 Meuble en bois 484 A vendre en 2 port
- 2 Meubles en bois - 1 Meuble d'habillage - 1 Meuble en bois habillage
- 1 Meuble en bois - 1 Meuble habillage - 1 Meuble habillage - 1 Meuble habillage
- 1 Meuble Bois clair - 1 Meuble Bois clair - 2 Meubles à vendre
- 1 Meuble de laque - 1 Meuble de laque de laque (Bois de P.V.) (1200 cm)
- 1 Meuble en bois - 1 Meuble - 2 Meubles - 1 Meuble habillage 1 Meuble habillage 1 Meuble
- 2 Meubles P.V. - 1 Meuble bois - 1 Meuble en bois - 1 Meuble de laque en bois
- 1 Veste Moto Benetton - 1 Veste La Roche d'Or - 2 Meubles habillage - 1 Meuble Bois habillage

Ce Procès Verbal a été signé par :

TEMOIN    TEMOIN    GARDE MUNICIPAL    GENDARMERIE NATIONALE    COMMISSAIRE DE POLICE    L'HUISSIER DE JUSTICE





1311

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

**CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD**

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD  
B.P. 20515  
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85  
FAX 05 61 29 07 77

Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1489-005  
Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

Au dit domicile, nous avons trouvé :

Ageville

B...

- 1 sac de linge BRANDT
- 1 Manteau à linge BRANDT
- 1 congélateur Thomson
- 1 Porte-Manteaux Boz
- 1 panier enroulé de déchets
- 1 chaise rotative AEG
- 2 lampes en bronze à 6 branches
- 1 table à 4 places
- 1 chaise d'appoint de cuisine
- 1 Planchette à repasser
- 1 aspirateur branché

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



Ch. GARRIGUES  
Huissier de Justice associé



LUNDI 14/11/85

- Cont. 15B

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1189 88 B  
Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD  
B.P. 20515  
31000 TOULOUSE CEDEX 6

Au dit domicile, nous avons trouvé :

TÉL 05 61 29 85 85  
FAX 05 61 29 07 77

Contenu

2 Boîtes cont. B de V de B unen

1 valant de usage

1 carton papier d'ore

1 carton blanc

2 cartons blancs, 1 carton blanc

1 carton blanc papier

2 cartons blancs - 1 carton blanc papier - 1 carton blanc

1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier

1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier

1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier

1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier

1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier

1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier

1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier

1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier

1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier

1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier

1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier - 1 carton blanc papier

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



Lundi 1418

163

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE  
**CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD**

Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1189 88 B  
Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD  
B.P. 20515  
31000 TOULOUSE CEDEX 6

Au dit domicile, nous avons trouvé :

TÉL 05 61 29 85 85  
FAX 05 61 29 07 77

2 Lits Polart avec matelas en 90 cm

1 Penderie plastique blanche

1 carton de lin et coton - 1 vallette M. G. pour 2 ou 3 part  
 1 Union Rose Blanche plomberie - 1 carton de lin et coton petit format -  
 1 carton de papier double - 1 carton de papier blanc - 1 carton <sup>document</sup> ~~document~~  
 2 cartons de documents - 3 Penderie de papier - 1 Duvet de 2 personnes | 2 Plugs  
 1 Tapis en laine - 1 Tapis Bleu de long - 1 carton de papier <sup>document</sup>  
 2 cartons petits (bouteilles) (Dorcas) - 1 carton de papier (la poste)  
 1 Duvet pour deux personnes - 1 carton de papier papier -  
 1 chiffonnettes Remontant - 1 carton de papier DEVE - 1 ~~carton~~ couette blanche  
 1 carton Bleu pour part - 1 carton de lin et coton - 1 Manteau de laine à l'extérieur  
 2 plumes - 1 Union Bleu ~~unifié~~ - 1 plume en Polyéthylène  
 2 Plats lit (part à ~~part~~ Plats avec matelas en 80 cm  
 1 Manteau d'extérieur Bleu - 1 Matelas petit - 1 Penderie Plastique ligne fine  
 1 carton de lin et coton - 1 carton de papier papier - 1 Tapis carton de papier  
 et ~~unifié~~ ~~unifié~~ en laine - 1 Plume - Laine avec laine...

Ce Procès-Verbal a été signé par : 1 unifiée à unifié <sup>Cuse</sup>

TEMOIN TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



CH. GARRIGUES  
Huissier de Justice Associé

*Le 12/11/14*

*17 B*

Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1189 88 B  
Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

Au dit domicile, nous avons trouvé :

*1 lettre - d'avis - impôt d'urgence - 1 km 1 km*

*1 pce contrat de stylo laser*

*1 Rev. de la bicyclette - usée*

*3 autres Papiers Bureau*

*Chambre  
1 lettre  
Papiers*

*1 eff. de courtoisie dans la lettre à M. M. M.*

*1 coupe avec gabarit B. et pce de stylo laser*

*1 rapport de l'expert de la chambre 1300*

*1 cert. de dédommement*

*1 autre cert. avec stylo laser et papiers*

Ce Procès-Verbal a été signé par :

*~~Ch. B. Garrigues~~ - 3 autres - 2 autres autres*

TEMOIN

TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE

*1 Cour*

*1 usage subite Kim*

*déclarer*

*1 impense d'usage*



Au dit domicile, nous avons trouvé :

*Emploi par M. Loubes Félix*

*Contour des Bacheliers de Vin de  
Mont dans le Buisson*

*Le B 02 - et internet - téléphone*

*Emploi par Loubes - Félix*

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

TEMOIN

GARDE  
MUNICIPAL

GENDARMERIE  
NATIONALE

COMMISSAIRE  
DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



Société Civile Professionnelle  
C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD  
Huissiers de Justice Associés  
54, rue Bayard - BP 20515  
31005 TOULOUSE CEDEX 6  
Tél : 05.61.29.85.85  
Fax : 05.61.29.07.77  
CREDIT AGRICOLE TOULOUSE  
N°13106/00500/18316885151/95  
RCS TOULOUSE 300 966 009

**PROCES VERBAL de SIGNIFICATION**  
de PV EXPUL.-LOC.VID.OU OCCUP.DESIG.LIEU TRANSP.MEUB.

(REMISE A PERSONNE)

En date du VINGT SEPT MARS  
DEUX MILLE HUIT

Références :

1500004/PH1/

A LA DEMANDE DE Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO

SIGNIFIE A Monsieur LABORIE André  
2 rue de la Forge  
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au domicile du destinataire,

J'ai rencontré ce dernier à qui j'ai remis copie de l'acte, PARLANT A SA PERSONNE, *ainsi déclaré.*

*La copie du présent acte comporte 21 feuilles.*

Visa de l'Huissier de Justice des mentions relatives à la signification

Maître Christian GARRIGUES

**COUT ACTE**  
(Décret 096-1080 du 12.12.1996)

DROITS FIXES	
Article 6	314,60
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES	
Article 13	
FRAIS DE DEPLACEMENT	
Article 18	6,22
HT	320,82
TVA 19,60%	62,88
TAXE FORFAITAIRE	
Article 20	9,15
LETTRE	
Article 20	
Débours	
TTC	392,85



Société Civile Professionnelle  
C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD  
Huissiers de Justice Associés  
54, rue Bayard - BP 20515  
31005 TOULOUSE CEDEX 6  
Tél : 05.61.29.85.85  
Fax : 05.61.29.07.77  
CREDIT AGRICOLE TOULOUSE  
N°13106/00500/18316885151/95  
RCS TOULOUSE 300 966 009

**PROCES VERBAL de SIGNIFICATION**  
de PV EXPUL.-LOC.VID.OU OCCUP.DESIG.LIEU TRANSP.MEUB.

(REMISE A PERSONNE)

En date du VINGT SEPT MARS  
DEUX MILLE HUIT

Références :

1500004/PH1/

A LA DEMANDE DE Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO

SIGNIFIE A Madame LABORIE Suzette née PAGES  
2 rue de la Forge  
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au domicile du destinataire,

J'ai rencontré ce dernier à qui j'ai remis copie de l'acte, PARLANT A SA PERSONNE, *ainsi déclaré.*

*La copie du présent acte comporte 21 feuilles.*

Visa de l'Huissier de Justice des mentions relatives à la signification

Maître Christian GARRIGUES



**COUT ACTE**  
(Décret 096-1080 du 12.12.1996)

DROITS FIXES	
Article 6	314,60
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES	
Article 13	
FRAIS DE DEPLACEMENT	
Article 18	6,22
HT	320,82
TVA 19,60%	62,88
TAXE FORFAITAIRE	
Article 20	9,15
LETTRE	
Article 20	
Débours	
TTC	392,85

Société Civile Professionnelle  
C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD  
Huissiers de Justice Associés  
54, rue Bayard - BP 20515  
31005 TOULOUSE CEDEX 6

# SIGNIFICATION DE L'ACTE

Cet acte a été remis au destinataire dans les conditions indiquées ci-dessous d'une croix, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

par l'Huissier de Justice.  
 par un clerc assermenté.

Affaire : Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO  
Nom de l'acte : PV ARTICLE 659 DU NCP C SAISIE MANUELLE RECHERCHE  
Signifié à : Mme LABORIE Suzette née PAGES

## REMISE A PERSONNE

Au DESTINAIRE PERSONNE PHYSIQUE

Au DOMICILE ELU, à M.....  
Qualité : ..... qui a donné visa.

La lettre prévue par l'art.658 du N.C.P.C. a été adressée avec une copie de l'acte le premier jour ouvrable suivant la date du présent acte.

## REMISE A DOMICILE, A RESIDENCE

Les circonstances rendant impossible la signification à personne, l'acte a été remis sous enveloppe fermée ne portant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte et de l'autre, le cachet de l'Huissier apposé sur la fermeture du pli.

A une PERSONNE PRESENTE à son domicile : .....  
M.....  
Qualité : ..... qui a accepté de recevoir l'acte.

un avis de passage a été laissé au domicile et la lettre prévue par l'art 658 du N.C.P.C, avec la copie de l'acte a été adressée le premier jour ouvrable suivant la date du présent acte.

## DEPOT A L'ETUDE

N'ayant pu, lors de mon passage, avoir aucune indication sur le lieu où rencontrer le destinataire de l'acte, ces circonstances rendant impossible la remise à personne, ou à une personne présente acceptant de recevoir, et vérifications faites que le destinataire est domicilié à l'adresse indiquée suivant les éléments indiqués ci-après, la copie du présent acte a été déposée en notre étude sous enveloppe fermée ne portant d'autre indication que d'un côté, les nom et adresse du destinataire de l'acte et de l'autre côté, le cachet de l'Huissier de Justice apposé sur la fermeture du pli. Un avis de passage daté a été laissé ce jour au domicile conformément à l'article 656 du N.C.P.C. et la lettre prévue par l'article 658 du N.C.P.C. comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et rappelant les dispositions du dernier alinéa de l'article 656 du N.C.P.C. a été adressée au destinataire avec copie de l'acte de signification au plus tard le premier jour ouvrable suivant la date du présent.

Les circonstances rendant impossible la signification à personne ou à domicile :

l'intéressé est absent     la personne présente refuse l'acte     autre

## DETAIL DES VERIFICATIONS

Tableau des occupants     Boîtes aux lettres     Porte de l'appartement  
 Voisin     Gardien     Commerçant     Autre : .....

## PERQUISITION

N'ayant pu trouver l'intéressé, et après avoir effectué diverses recherches, il s'est avéré que le destinataire HABITAIT ACTUELLEMENT : .....  
Ne pouvant régulariser l'acte à cette adresse, je l'ai converti en P.V.de PERQUISITION que j'ai signé pour servir et valoir ce que de droit.

Le destinataire est actuellement sans domicile ni résidence connus. En conséquence, un P.V.de Recherche sera dressé en vertu de l'art.659 du N.C.P.C.et la notification sera faite à l'ancien domicile connu par lettre recommandée avec A.R.et par lettre simple, au plus tard le premier jour ouvrable suivant, après que les investigations prévues à l'art.659 soient accomplies.

Me GARRIGUES

Me BALLUTEAUD

Tous les paragraphes non marqués d'une croix sont réputés NON ECRITS.  
Le présent acte comporte ..... feuilles.

Visa par l'HUISSIER de JUSTICE des mentions relatives à la signification.

